

# APPEL À PROJETS 2025 | EXPOSITION / CRÉATION

## VILLE DE PÉRIGUEUX



Date limite de dépôt des dossiers :  
**15 septembre 2024**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Périgueux lance la 2<sup>e</sup> édition de son appel à projets pour les expositions à la Visitation. Elle réaffirme ainsi son soutien à la création artistique et aux artistes contemporains, soucieuse de favoriser la fréquentation sensible des œuvres, de privilégier et d'encourager la rencontre entre les artistes et les habitants.

Ce deuxième appel à candidatures s'inscrit dans une volonté de programmation en arts visuels tout au long de l'année. Il s'adresse à des artistes professionnels d'envergure régionale et nationale.

### **La Visitation | Centre culturel**

Situé en cœur de ville, le centre culturel La Visitation est un équipement de la ville de Périgueux. Il accueille le conservatoire de musique, l'école municipale d'arts plastiques, ainsi que les activités d'associations culturelles.

Le lieu comporte deux espaces d'exposition :

- une salle dans le bâtiment principal (ancien couvent) de 75m<sup>2</sup>,
- une chapelle désacralisée de 82 m<sup>2</sup> qui accueille expositions et performances depuis plus de 20 ans.

*(En annexe photo/plan des salles d'exposition avec les dimensions)*

### **Objet de l'appel à projet : expositions temporaires de 2 mois avec un volet création / production.**

Le présent appel à projet s'adresse aux artistes plasticiens, souhaitant diffuser leurs travaux seul ou dans le cadre d'une exposition d'un collectif d'artistes.

Cet appel à projet constitue un soutien à la diffusion et à la création plastique contemporaine.

Il s'agit de contribuer à la diffusion, comme à la valorisation des pratiques et démarches artistiques, mais aussi de soutenir les artistes en leur offrant des lieux pour présenter leurs travaux et les accompagner dans leur démarche de création.

Deux propositions artistiques seront retenues dans le cadre de cet appel à projets

## Champs artistique

L'appel à projets s'adresse à des artistes professionnels d'envergure régionale et nationale.

Les projets d'exposition doivent s'inscrire dans le champ des arts visuels :

- Exposition avril/mai : photographie
- Exposition septembre/octobre : peinture, sculpture, installation, vidéo arts graphiques, design

## Conditions financières

La Ville de Périgueux s'engage sur les rémunérations et frais nommés ci-dessous.

- Droits de monstration des œuvres pour les deux mois : 1.500 € TTC.
- Budget de production dans la limite de 1.500 € TTC.
- Défraiement (déplacement & frais de séjour) dans la limite de 500 € TTC.

## Engagement de la Ville de Périgueux

La Ville de Périgueux apporte son soutien dans l'organisation de l'exposition :

- Mise à disposition de l'espace d'exposition.
- Présence d'un agent sur les temps de montage et de démontage de l'exposition.
- Possibilité selon disponibilité de mise à disposition d'un appartement sur le temps de montage et de démontage ainsi que le soir du vernissage.
- Assurance des œuvres sur le lieu d'exposition.
- Communication (création d'un visuel et supports de communication, relations presse, réseaux sociaux).
- Organisation de temps d'animation en fonction du projet (*rémunération à définir avec la ville*)
- Prise en charge du vernissage.

## Engagement de l'artiste

- Assure le transport aller/retour des œuvres.
- Mise en espace, montage et démontage de l'exposition.
- Accord pour la diffusion de son image, celle de ses œuvres sur tous les supports de communication relatifs à l'exposition.
- La vente n'est pas autorisée sur le lieu exposition.

## Jury de sélection

La sélection des candidatures sera assurée par un jury rassemblant autour du service culturel de la Ville de Périgueux, des personnalités qualifiées dans le champ des arts visuels (artistes, directeur ou directrice de structures, commissaires d'exposition, critiques d'art).

Une attention particulière sera portée par le jury à l'appropriation des lieux par l'artiste, la scénographie proposée et aux créations imaginées spécifiquement pour cet appel à projets.

## Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature comportera les éléments suivants :

- Un CV précisant le parcours, la formation, les expositions et/ou les résidences... (2 pages).
- Une note d'intention faisant apparaître les motivations de la candidate ou du candidat et détaillant ses axes de recherche. (2 pages maximum)
- Un portfolio ou un book (10 pages maximum).

L'ensemble des éléments doivent être transmis au format PDF dans un seul document.

Tout dossier de candidature incomplet ne sera pas étudié.

Les dossiers sont à envoyer à : [appelaprojetsexpos@perigueux.fr](mailto:appelaprojetsexpos@perigueux.fr)

## Calendrier et renseignements

Date limite de dépôt des candidatures : **15 septembre 2024**

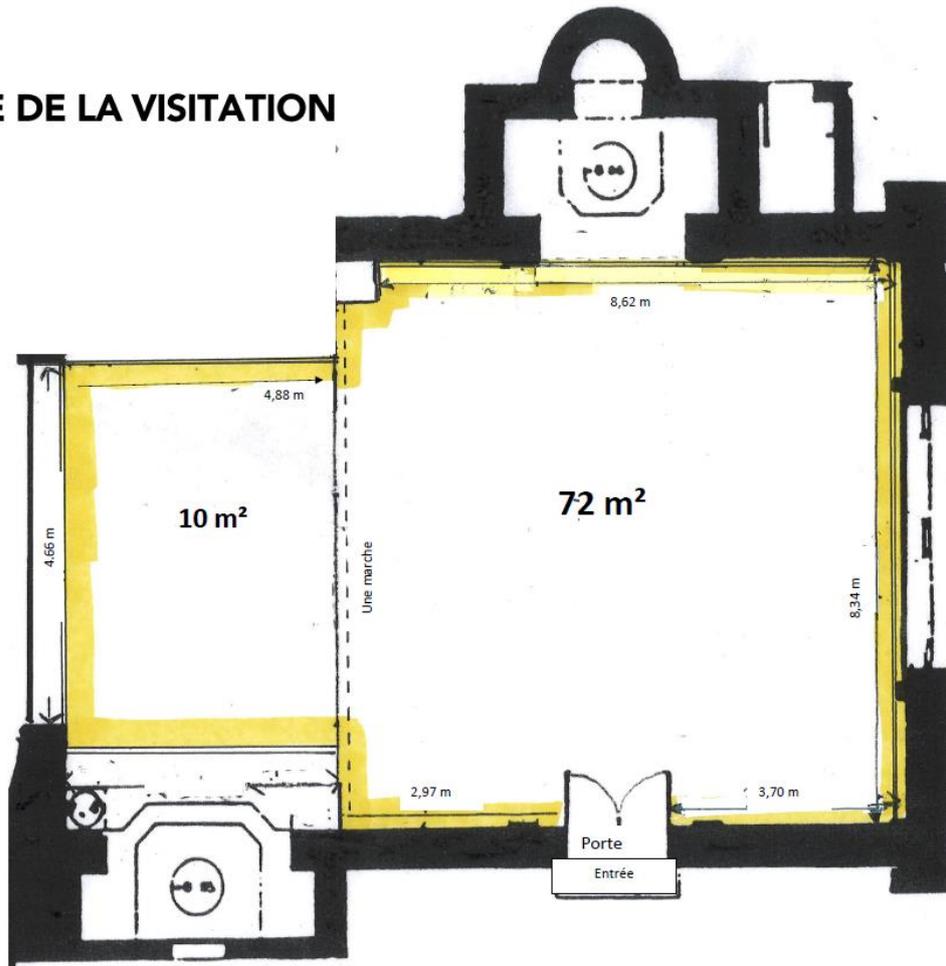
Réponse aux candidats : novembre 2024

Renseignements : Dominique PREVOST - T. 05.53.53.55.17

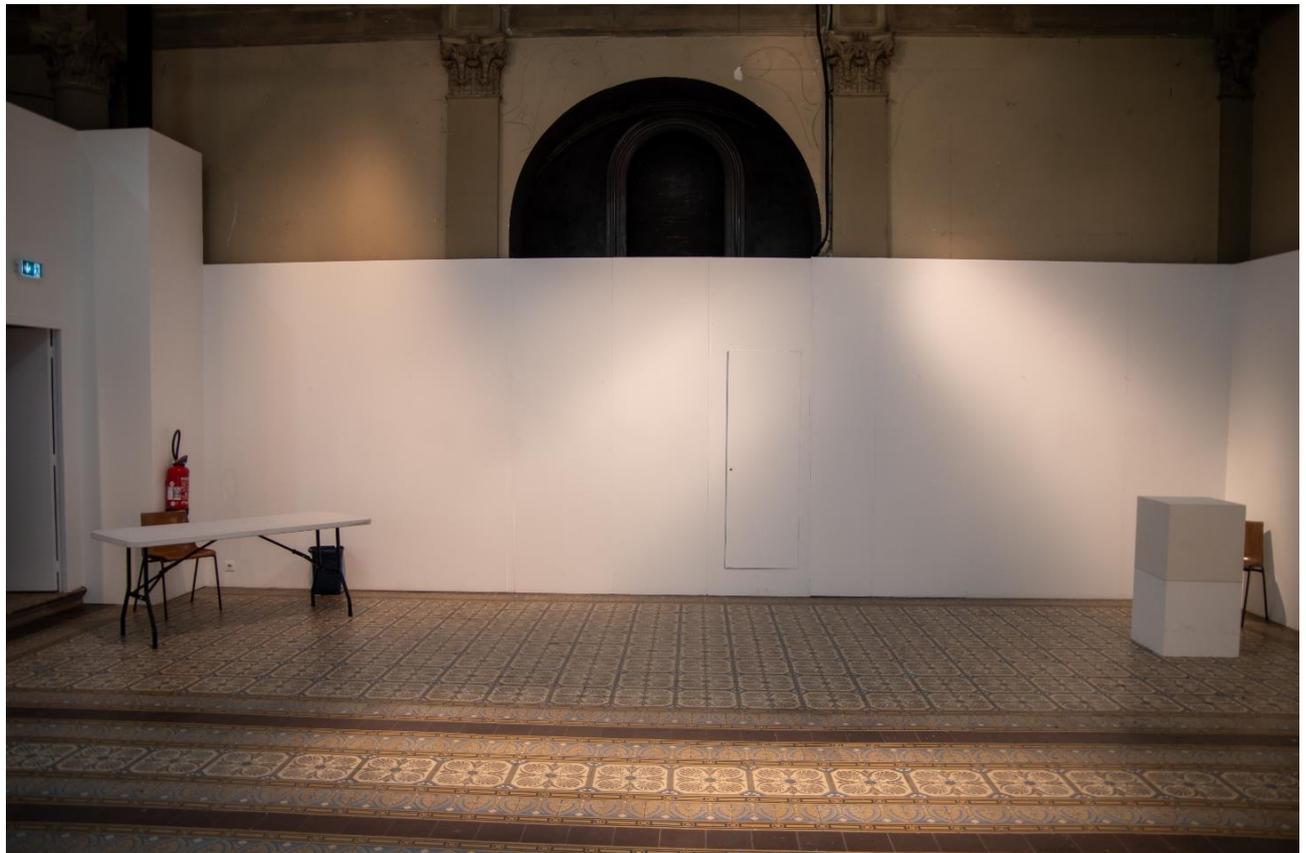
# ANNEXES

## LA VISITATION | CENTRE CULTUREL

### CHAPELLE DE LA VISITATION



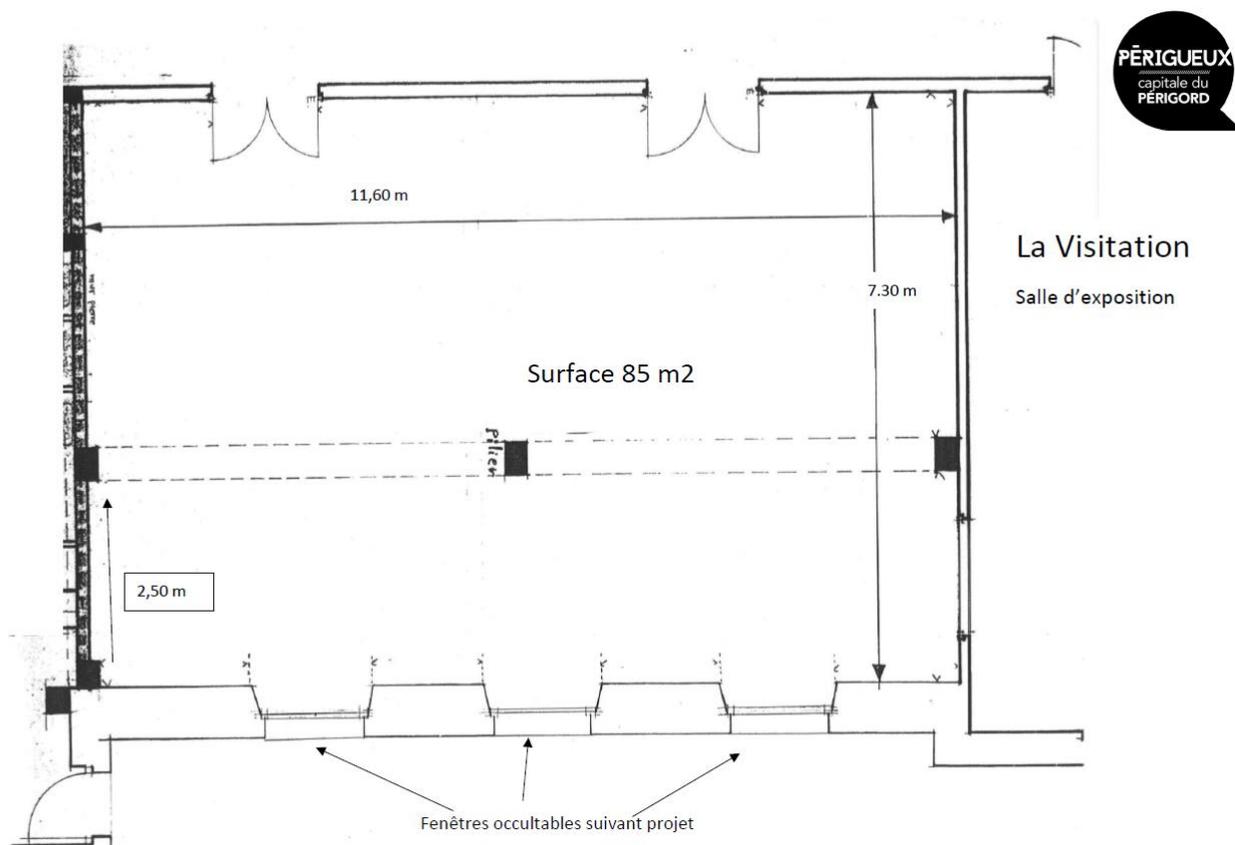




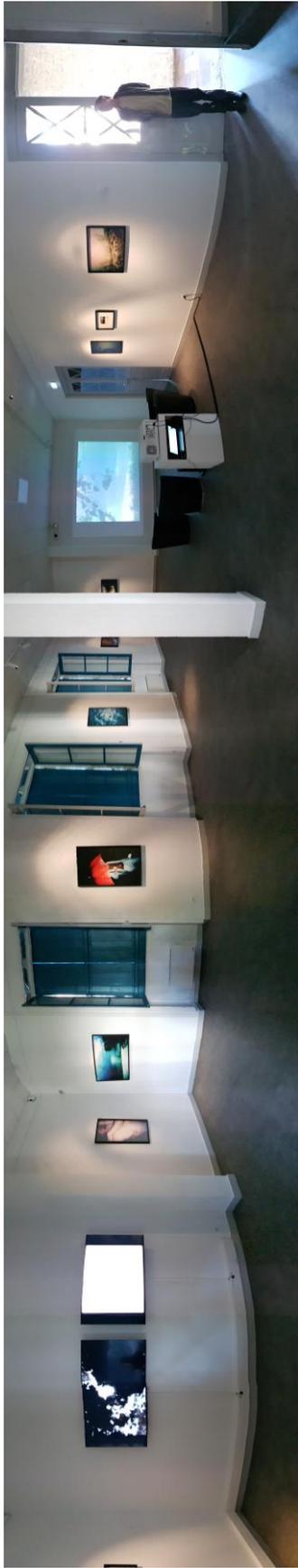
La Visitation | Centre culturel - rue Littré 2400 Périgueux - perigueux-visitation.fr  
Rens : 05 53 53 55 17 - appelaprojetsexpos@perigueux.fr



# SALLE D'EXPOSITION



La Visitation | Centre culturel - rue Littré 2400 Périgueux - perigueux-visitation.fr  
Rens : 05 53 53 55 17 - appelprojetsexpos@perigueux.fr



La Visitation | Centre culturel - rue Littré 2400 Périgueux - perigueux-visitation.fr  
Rens : 05 53 53 55 17 - appelaprojetsexpos@perigueux.fr

